



Quotidien La Presse de la Manche du 23 novembre 2022

296 mots

ÉDUCATION. Le principal d'un collège réagit à l'article de samedi

L'IPS ne détermine pas la réussite scolaire

CE SAMEDI 19 novembre, la Une et la page 3 de notre journal étaient consacrées à « l'indice de position sociale » (IPS) dans les écoles et les collèges.

Localement, cet indice, publié pour la première fois cette année par le ministère de l'Éducation nationale, plaçait par exemple le collège des Provinces, à Cherbourg, à la dernière place du classement départemental. Un classement que le principal de l'établissement en question, Matthieu Coste de Bagneaux, souhaite expliquer plus en détail.

Autant de réussite qu'ailleurs

Il tenait donc à rectifier : « L'IPS ne doit pas être corrélé à la réussite. » Pour ce dernier l'IPS, « permet d'évaluer pour chaque élève s'il se trouve dans une situation favorable aux apprentissages, dans le domaine privé et nullement dans son école ou collège ».

Ainsi, « les dispositifs d'aide et d'accompagnement ou les outils pédagogiques innovants que les enseignants mettent en place au collège des Provinces », remarqués lors des évaluations nationales, permettent que les élèves de cet établissement « réussissent tout autant que les autres » malgré « l'accueil d'un nombre significatif d'élève ayant un IPS faible ».

Pour le chef d'établissement, l'IPS faible d'un grand nombre d'élèves des Provinces s'explique d'ailleurs parce qu'il est « le seul collège classé REP + du département, et situé en plein coeur d'un quartier prioritaire politique de la Ville ».

Matthieu Coste de Bagneaux tient aussi rappeler que les classes SEGPA de son établissement, dont les élèves sont inclus dans le calcul de l'IPS, permettent « d'accéder à des formations qualifiantes ».

Titouan LECHEVALLIER



Le principal du collège des Provinces a tenu à commenter le classement de son établissement à l'indice de position sociale.